

CHRONIQUES

L'Enseignement tunisien en 1967*

Le 10 novembre 1955, c'est-à-dire quelques mois avant l'indépendance (20 mars 1956) la situation de l'enseignement en Tunisie se présentait de la façon suivante : sur une population totale de 3.695.000 (où les moins de vingt ans constituaient environ la moitié de l'ensemble), la population scolaire totale était de 291.000 élèves et étudiants, soit 7,8 % de la population totale (1). Au lendemain de l'indépendance, l'un des objectifs que se fixèrent les responsables tunisiens fut la scolarisation totale du pays, la formation des cadres, à tous les niveaux, et l'élaboration d'un enseignement qui soit à la fois national et ouvert aux cultures étrangères, notamment à la culture française. Ce fut la Réforme de 1958 et le plan décennal de scolarisation (2).

Aujourd'hui, après dix ans, où en sommes-nous ? Un simple regard sur les chiffres donne une idée de l'extraordinaire effort qui a été réalisé : les effectifs de l'enseignement primaire qui étaient de 251.000 à la veille de l'indépendance sont actuellement de 777.600. L'expansion de l'enseignement du second degré a également été très rapide : 44.000 élèves en 1955, plus de 104.000 aujourd'hui. Quant à l'enseignement supérieur il est passé de 2.3000 à 6.400 étudiants et étudiantes, durant la même période (3).

Tous les étrangers qui visitent la Tunisie sont frappés par l'étonnant spectacle que constituent les dizaines de lycées, les centaines d'écoles de construction récente ou encore en chantier qu'on trouve partout dans les villes, dans les villages, sur le bord des routes, à travers le pays.

Moins spectaculaire, mais non moins importante nous semble la continuité de l'effort entrepris depuis dix ans, continuité n'excluant

(*) Au moment où nous mettons sous presse, paraît le premier rapport (relatif à l'Enseignement primaire) de la Commission Nationale de l'Enseignement (cf. *L'Action* du 4 juin 1967).

(1) Proportion réduite à 6,6 % en ne considérant que la population musulmane.

(2) Cf. M. LELONG : *Une importante réalisation tunisienne : la réforme de l'enseignement*, dans IBLA, 1958-III, pp. 297-321; *L'enseignement tunisien 1961 : bilan et perspectives*, dans IBLA, 1961-III/IV, pp. 251-279.

(3) On trouvera en annexe des statistiques plus détaillées sur la scolarisation en Tunisie de 1956 à 1967.

CHRONIQUES

pas, d'ailleurs, de progressifs aménagements apportés à la lumière de l'expérience (4).

Pourtant la Tunisie aujourd'hui s'interroge : en divers milieux on déplore la baisse du niveau de l'enseignement, on s'inquiète de la qualité des cadres, du nombre élevé des élèves éliminés en cours d'études. Au début de cette année a été constituée une « Sous-Commission pour l'Enseignement » qui a reçu pour mission d'examiner la situation présente et de proposer des solutions aux difficultés (5). C'est devant cette Sous-Commission, dont les travaux furent partiellement retransmis par la Radio-télévision Nationale, que le Président de la République a prononcé deux importants discours (6) : « la scolarisation, y lit-on notamment, a été largement étendue. Les chiffres actuels sont éloquentes et conformes aux prévisions. Nous en tirons une légitime fierté. Mais l'œuvre que nous avons accomplie gagne, comme toute œuvre humaine, à être améliorée et corrigée, le cas échéant. C'est précisément le rôle de votre commission de procéder avec franchise à une analyse détaillée de l'ensemble des données ».

La Tunisie n'est pas le seul pays qui, aujourd'hui, ré-examine sa politique scolaire : dans une série d'articles publiés par « *Le Monde* » sur *L'école dans le Tiers-Monde* (7), M. Bertrand Girod de l'Ain a montré en quels termes, urgents et dramatiques, se pose le problème de l'enseignement dans la plupart des pays jeunes, notamment en Afrique. Au lendemain des indépendances, les effectifs scolaires ont manifesté une progression accélérée. Des plans de scolarisation totale ont été adoptés entre 1960 et 1962 à Karachi, Addis Abeba, Santiago, par les Ministres de l'Éducation d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine : « l'idée de départ était belle : les pays sont sous-développés parce qu'ils sont sous-enseignés et l'on fera disparaître le premier phénomène en luttant contre le second ». Cet effort a exigé un énorme

effort financier (8). Aujourd'hui, un peu partout, des difficultés, des déceptions, des échecs apparaissent. Et beaucoup se demandent s'il ne faut pas envisager d'autres perspectives, moins ambitieuses, mais plus réalistes.

C'est dans ce contexte que la Tunisie, elle aussi, fait le bilan de son effort scolaire. A bien des égards, sa situation est identique à celle de nombreux autres pays sous-développés. Pourtant elle diffère de la plupart d'entre eux par une incontestable et déjà fort ancienne avance quant au nombre et à la qualité intellectuelle de ses cadres. Et si aujourd'hui certains aménagements s'imposent, ils ne doivent pas compromettre ce qui est acquis.

L'une des options fondamentales de la réforme de 1958 avait été la démocratisation de l'enseignement. L'objectif du plan décennal adopté par le Gouvernement Tunisien pour 1959-1968, était de réaliser au niveau du Primaire la scolarisation totale à la base. Cette option — fondamentale — en faveur d'une école ouverte à tous et à toutes, répondait d'ailleurs à un appel de la population au lendemain de l'indépendance. Et désormais un courant décisif, et sans doute irréversible, existe dans ce sens en Tunisie. Bien entendu l'afflux des écoliers, élèves et étudiants, issus de tous les milieux socio-culturels pose ici comme ailleurs de difficiles problèmes. Pour y faire face on a été amené à réduire la durée de la scolarité, à limiter les horaires, à surcharger les classes. Inévitablement le niveau s'en est ressenti notamment en ce qui concerne l'enseignement du français. Certes, la notion de « niveau » est ambiguë : elle implique une idée de comparaison, établie en fonction de critères établis. Or, à quels critères recourir quand on parle du « niveau en français » dans un pays arabophone, en voie de développement ? Est-il légitime, par exemple, de comparer les conditions actuelles de l'enseignement du français en Tunisie à ce qu'il est pour des élèves francophones ou même à ce qu'il était pour un petit nombre en Tunisie, avant qu'ait été décidée et entreprise la démocratisation et la progressive arabisation de l'enseignement ? (9). Néanmoins il est indéniable qu'il existe aujourd'hui, pour l'enseignement tunisien, un problème de « qualité » et c'est un fait que plusieurs se demandent s'il ne faut pas, provisoirement, renoncer à la scolarisation totale.

Mais l'existence d'une école ouverte à tous et offrant à chacun ses chances de promotion constitue une valeur sans prix, un objectif auquel on ne saurait renoncer. C'est une des réussites de la Tunisie que de compter parmi ses cadres des hommes et des femmes issus très

(8) La majorité des jeunes États consacre plus de 25 % de leur budget à l'éducation.

(9) Dans un tout autre contexte on constate en certains pays d'Europe un phénomène analogue. Et l'on voit — non sans paradoxe — les partisans les plus éloquentes de la démocratisation de l'enseignement s'avérer parfois les défenseurs les plus nostalgiques d'un système scolaire et universitaire qui favorisait naguère une minorité privilégiée.

(4) Notons par exemple les réalisations accomplies pour la formation d'un corps enseignant tunisien, la création de l'Assistance Pédagogique, l'édition de manuels scolaires correspondant aux programmes tunisiens, l'importance des Bourses, permettant une authentique démocratisation de l'enseignement supérieur, les mesures prises en faveur des élèves nécessiteux, etc...

(5) Issue de la Commission idéologique du Parti Socialiste Destourien, elle a tenu sa première réunion le 31 janvier 1967.

(6) La traduction française de ces discours a été publiée par le journal *L'Action* des 2 février et 3 mars 1967.

(7) Cf. *Le Monde* des 26-30 novembre 1966. Cf. aussi B. GIROD de l'AIN : *L'expansion prodigieuse de l'enseignement*, dans *Le Monde* du 31 mai 1966 (numéro contenant un dossier sur la Tunisie). Certains des jugements émis dans ces articles sur la situation de l'enseignement tunisien nous semblent contestables parce que ne tenant pas suffisamment compte des réalités socio-culturelles du pays.

largement de tous les milieux sociaux. Il serait difficile de revenir en arrière; bien plus, de nouveaux progrès s'imposent dans ce sens. Ce n'est donc pas le principe de la démocratisation de l'enseignement qui doit être mis en cause, mais ses modalités d'application.

Autant, en effet, il est nécessaire que tous les jeunes Tunisiens et Tunisiennes aient accès à un minimum d'instruction, autant on peut souhaiter que cette instruction élémentaire soit donnée dans des conditions optima, et que, d'autre part, une sélection plus rigoureuse soit établie à l'entrée du secondaire, celle-ci étant réservée à des élèves capables d'en profiter réellement, les autres étant orientés vers d'autres types d'enseignement adaptés aux réalités du pays et répondant à ses divers besoins. Diverses mesures sont actuellement à l'étude, et parfois même déjà en cours d'application en vue d'obtenir une meilleure rentabilité de l'enseignement tunisien. Parmi ces mesures, citons notamment : dans le Primaire, le relèvement du niveau des instituteurs et moniteurs, la réduction des effectifs dans les classes, l'augmentation des horaires (mesure déjà prévue par le Plan Quadriennal); une amélioration du système d'orientation, l'allègement de certains programmes, la réforme de l'Enseignement Moyen, le développement de la formation professionnelle et de l'enseignement agricole, etc...

À cet égard, il apparaît aujourd'hui qu'une coordination plus étroite doit être établie entre la politique scolaire et les perspectives de développement économique, car la scolarisation doit aboutir finalement non à des diplômés, mais à un emploi. Cela exige que le système d'enseignement soit conçu en tenant le plus grand compte des débouchés prévus par le Plan, faute de quoi on verra s'accroître de façon inquiétante le nombre des diplômés sans emploi et des emplois sans titulaires compétents, sans parler de la masse des « défailants » sans emplois ni diplômes. On ne doit pas se cacher les difficultés qui surgiront dans l'application d'une telle politique : difficultés inhérentes au développement économique lui-même qui devra permettre la création de nouveaux emplois pour les générations montantes; difficulté aussi de concilier deux exigences parfois contradictoires : d'une part le respect de la liberté, des aptitudes, des choix personnels de chacun et chacune; et l'autre part les inévitables contraintes qui s'imposent, que ce soit pour dissuader les familles de prétendre maintenir dans le secondaire un enfant qui ne peut y réussir, ou pour orienter élèves et étudiants vers les secteurs où existent le plus de débouchés utiles.

La nécessaire articulation de la scolarisation sur le Plan, ainsi que les aménagements qui semblent nécessaires, tant dans les structures que dans les méthodes, ne doivent pas compromettre d'autres aspects, non moins essentiels, de la politique scolaire. Ainsi devra être poursuivi et développé l'effort entrepris en faveur de la scolarisation des jeunes filles, qui, depuis 1958, a progressé de façon spectaculaire,

à tous les niveaux d'enseignement (10). Cette scolarisation répond à un appel devenu quasi-unanime au sein de la population : elle constitue un facteur décisif pour l'évolution de la famille et de la société tunisiennes.

Dans un autre domaine, celui de la langue et du patrimoine culturel, l'effort réalisé depuis dix ans est riche d'expérience. La politique scolaire adoptée au lendemain de l'indépendance s'était donnée pour objectif de promouvoir une culture qui soit moderne, technique, universelle, sans cesser pour autant d'être arabe, musulmane, maghrébine (11). Les difficultés inhérentes au bilinguisme et à la double culture ne sont que les conséquences d'un tel projet. Ces difficultés apparaissent-elles à ce point insurmontables qu'il faille envisager d'autres perspectives ? La question vaut la peine d'être posée. L'un des buts de la Réforme de 1958 avait été d'établir l'enseignement tunisien « sur les bases de la réalité nationale, à savoir la langue, le passé et le présent culturels de la Tunisie, pays de civilisation arabo-musulmane, l'histoire et la géographie du pays, du monde musulman, et notamment du Maghreb arabe » (12). Pour réaliser cet objectif « il importait tout d'abord de redonner à l'arabe, à sa littérature, à l'héritage de pensée qu'elle véhicule, la place qui leur revient de droit » (13). Mais les responsables tunisiens estimèrent qu'on ne pouvait uniformément et d'un seul coup imposer l'usage exclusif de la langue arabe « dont l'extension brutale ne serait heurtée, entre autres, à la pénurie de maîtres qualifiés et à l'absence de manuels scolaires adaptés. Une progression était nécessaire dans le temps et selon les matières afin d'assurer d'harmonieuses soudures » (14). Néanmoins, l'arabe retrouvait, grâce à la Réforme, son rôle de langue principale de culture, le caractère progressif et prudent de l'arabisation n'ayant d'autre but que de garantir à cette culture arabe un caractère vivant, moderne et universel.

Dans cette perspective, le rôle de la langue française, qui demeurait important, n'en devenait pas moins fort différent de ce qu'il était avant l'indépendance : « le français a changé de rôle, puisque de langue qui s'imposait comme véhicule exclusif reléguant ainsi l'arabe au

(10) On trouvera, en annexe, des statistiques indiquant la progression de la scolarisation féminine en Tunisie depuis l'indépendance.

(11) Certains professeurs étrangers, enseignant dans le cadre de la coopération culturelle, méconnaissent l'importance et la valeur du patrimoine arabo-musulman. Il est certes souhaitable que les jeunes Tunisiens puissent lire dans le texte Voltaire et Pascal. Mais n'est-il pas indispensable qu'ils connaissent et situent dans la culture universelle la *Muqaddima* de Ibn Khaldun, le *Munqid* de Ghazali, et tant d'autres œuvres majeures trop ignorées en Europe ?

(12) *Nouvelle conception de l'enseignement en Tunisie*. Publication du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, Tunis, octobre 1958, p. 21.

(13) *Ibid.*, p. 21.

(14) *Ibid.*, p. 21.

CHRONIQUES

rang de deuxième langue, il en a trouvé une autre qui est double : d'une part, celui de langue adjuvante de culture, et d'autre part celui de langue véhiculaire pour un certain nombre de disciplines, tant du primaire que du secondaire. Le premier rôle du français se résume en ceci : il est demandé au français d'entraîner le jeune Tunisien à un mode de pensée qui n'est pas son mode de pensée traditionnel, puisque celui-ci est celui de tradition arabo-musulmane. Ainsi le français permet au jeune Tunisien d'avoir accès à un autre type de pensée et à une autre grande culture, l'une des cultures modernes les plus valables. Un deuxième rôle est un rôle de transition : celui de langue véhiculaire pour un certain nombre de disciplines techniques et scientifiques que l'arabe aurait actuellement des difficultés à remplir » (15).

Telle avait été l'option prise en 1958. A la lumière de l'expérience, il est apparu que cette option en faveur de la double culture soulevait dans ses applications concrètes un certain nombre de difficultés. Cet enseignement bilingue dispensé dans la plupart des cas en milieu arabophone, donné parfois dans des classes surchargées, à des élèves de niveaux divers et par des professeurs peu préparés à ce contexte de travail, constitue une tâche d'autant plus délicate que le rôle important laissé à la langue et à la culture françaises risque d'entretenir dans l'esprit de certains enseignants la tendance à assimiler le nouvel enseignement tunisien à un enseignement destiné à un milieu francophone, cette tendance ayant été sans doute renforcée par des programmes qui restaient malgré tout ambitieux et parfois trop proches des programmes français. C'est pour éviter ces inconvénients que dès les premières années qui suivirent la Réforme de 1958, des aménagements importants ont été apportés à certains de ces programmes (16). Un effort pédagogique intense a été fait au niveau du premier cycle secondaire en vue d'aboutir, par des méthodes renouvelées, à donner à l'élève le maniement de la langue usuelle (17). Au niveau du second cycle secondaire un effort analogue a été entrepris en vue de développer, parallèlement à l'expression de la pensée, la maîtrise progressive de la langue abstraite simple. Cet effort, promu à travers toute la Tunisie, n'a pas encore porté tous ses fruits, les élèves qui en ont profité n'étant pas encore parvenus au terme de leur scolarité. Mais il y a là un exemple d'expériences particulièrement intéressantes dont l'esprit devrait pouvoir inspirer également les aménagements qui semblent aujourd'hui s'imposer dans l'enseignement primaire.

(15) Interview de M. Mahmoud Messadi, dans *Faïza*, janvier-février 1967, p. 13.

(16) Parmi les mesures prises ces dernières années, citons par exemple les aménagements apportés en 1963 dans le contenu des programmes de langue et littérature françaises de l'enseignement secondaire.

(17) Ces recherches sont souvent inspirées des expériences actuellement en cours, dans divers pays, pour l'enseignement des langues étrangères.

Ainsi donc, après les aménagements déjà réalisés, d'autres s'avèrent aujourd'hui nécessaires. Mais les difficultés que soulèvent le bilinguisme et la double culture ne pourraient être totalement supprimées que si la Tunisie renonçait soit à son héritage culturel, soit au contact avec les cultures étrangères et avec les valeurs, les techniques et les méthodes du XX^e siècle. Ces deux hypothèses sont également exclues. Dès lors, la mise en question ne saurait, là encore, concerner que les modalités, non le principe de cette rencontre entre les cultures qui constitue l'originalité et l'une des richesses de l'enseignement tunisien (18). A l'heure actuelle, on attend encore les décisions qui seront prises par les autorités tunisiennes. Quoiqu'il en soit, cette courageuse autocritique à laquelle se livre la Tunisie depuis quelques mois, ne manquera pas d'avoir un heureux effet pour une meilleure adaptation de l'outil qu'elle s'est donnée pour son développement.

Sur un autre point, celui de la coopération culturelle avec les pays étrangers, la situation présente appelle quelques remarques. Pour mener à bien son effort en matière scolaire, la Tunisie a fait appel à de très nombreux enseignants français et à un nombre moindre, mais relativement important, d'enseignants belges, canadiens, américains, anglais (19). Ces enseignants étrangers ont depuis dix ans apporté une contribution appréciable à la scolarisation du pays. Pendant plusieurs années encore, cette contribution sera nécessaire. Mais la coopération culturelle pourrait être plus efficace si les professeurs européens ou américains qui viennent en Tunisie étaient psychologiquement et techniquement mieux préparés à la tâche qui les attend. Ne tenant pas toujours suffisamment compte des réalités socio-culturelles locales, certains professeurs étrangers ne parviennent pas à repenser suffisamment leurs méthodes d'enseignement, en fonction de leur nouveau cadre de travail. Cette difficulté pourrait être amoindrie si les « coopérants » étrangers étaient sérieusement initiés aux réalités tunisiennes et aux vraies perspectives de l'enseignement tunisien (20). L'expé-

(18) Au cours de Séminaire de Linguistique organisé à Tunis par le C.E.R.E.S. du 12 au 14 avril 1967, le problème du bilinguisme a été, bien entendu, abordé et divers points de vue se sont affrontés sur la question suivante : l'importance laissée jusqu'à présent à la langue française dans l'enseignement tunisien et dans la vie du pays constitue-t-elle un obstacle à la vitalité de la langue arabe et à son développement ?

(19) Pour l'année 1966-67, les effectifs en personnel enseignant se répartissaient de la manière suivante : enseignement primaire, 13.429 Tunisiens et 719 étrangers dont 696 Français; enseignement secondaire et moyen, 2.574 Tunisiens et 1.959 étrangers dont 1.649 Français; enseignement supérieur, 127 Tunisiens et 126 étrangers dont 121 Français.

(20) Des expériences intéressantes existent déjà en ce sens : citons, entre autres, la préparation que reçoivent les membres du Peace Corps américain, ou encore le stage d'Aix-en-Provence auquel sont invités les enseignants français. De telles expériences pourraient être étendues et améliorées. Il serait souhaitable, notamment, que tout en continuant

rience montre que tel jeune professeur venu dans le cadre du service national et attentif à son nouveau milieu de travail s'adapte plus facilement et réussit mieux que certains enseignants chevronnés qui s'enlisent en de vaines comparaisons.

Cependant, quelle que soit l'importance actuelle de la coopération avec les pays étrangers en matière scolaire, c'est essentiellement sur ses cadres nationaux que doit et devra toujours davantage compter la Tunisie. Dans les années qui viennent, la scolarisation dépendra avant tout des proviseurs, directeurs et directrices d'école, professeurs, instituteurs et institutrices tunisiens : cela exigera de leur part, non seulement de la compétence, mais aussi du courage et une certaine « mystique » pour affronter les conditions souvent difficiles dans lesquelles ils travaillent. Cela demandera aussi, de la part des pouvoirs publics, un effort pour assurer aux enseignants tunisiens une situation matérielle et morale en rapport avec l'importance de leur tâche.

Tunis, le 15 avril 1967

Michel LELONG.

L'ENSEIGNEMENT TUNISIEN DE 1956-57 A 1966-67

Enseignement	1 9 5 6 - 5 7			1 9 6 6 - 6 7			Augmentation du nombre des jeunes filles
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Primaire .	149.664	77.255	226.919	500.133	277.553	777.686	200.298
Moyen . .	3.436	3.605	7.041	21.723	8.046	29.769	4.441
Secondaire	22.672	3.211	25.883	52.007	18.829	70.836	15.618
Supérieur .	1.846	380	2.226	5.470	1.360	6.830	950
Total . .	177.618	84.451	262.069	579.333	305.788	885.121	221.337

à organiser des conférences d'initiation générale à la Tunisie (histoire et civilisation, démographie et économie, évolution sociale, etc...) on donne surtout aux coopérants une information objective et précise sur leurs conditions de travail, sur les objectifs, les structures et l'esprit de l'enseignement tunisien, sur les conditions de vie de leurs élèves et collègues, etc...

Le troisième stage

de la Fédération Tunisienne des Ciné-Clubs

Du 25 au 29 mars dernier, pendant les vacances de printemps, se sont tenues à Tunis, dans le cadre accueillant de la Maison des Jeunes du Belvédère, les Troisièmes Rencontres de Nawadi-Cinéma. Organisé par la Fédération Tunisienne des Ciné-Clubs, sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information, ce stage se proposait un double but : former les animateurs de Ciné-Club, contribuer à la promotion d'un cinéma tunisien et maghrébin.

Il existe non seulement dans les grandes, mais dans les petites villes de Tunisie, y compris dans les régions les plus éloignées de la capitale, des Ciné-Clubs locaux qui attirent un public nombreux (enseignants, fonctionnaires, élèves des lycées et collèges, parfois même ouvriers des mines ou membres des coopératives agricoles) et qui jouent un rôle important pour favoriser la prise de conscience et la promotion humaine en Tunisie. Pour beaucoup de jeunes, notamment, ils sont un des lieux où s'opère la rencontre avec les hommes et les valeurs du monde d'aujourd'hui, perçues à travers des films non seulement italiens et français, mais sénégalais, suédois, tchèques...

Conscients de la valeur éducative des Ciné-Clubs, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et la Fédération Tunisienne des Ciné-Clubs ont fait depuis quelques années un effort considérable pour fournir aux responsables locaux des films de valeur. De plus, à ces animateurs des Ciné-Clubs locaux, auxquels il incombe de présenter les films et d'animer les débats qui suivent la projection, la Fédération s'efforce de fournir des moyens de formation. C'est ainsi que, depuis trois ans, ont été organisées à Tunis les Rencontres de Nawadi-Cinéma (1).

Cette année, un pas de plus a été fait en ce sens. On s'est efforcé de faire participer plus activement les stagiaires aux activités du stage. Après l'allocation d'ouverture de M. Lamine Chabbi, Président du Comité Culturel national, qui fut suivie d'un message de M. Petitjean, expert de l'UNESCO, eut lieu une brève, mais substantielle introduction, sur le langage et la technique du cinéma; puis une dizaine de groupes de quatre ou cinq stagiaires furent constitués, chaque groupe se voyant confier la responsabilité d'animer la discussion sur l'un des films projetés au cours du stage. Ces discussions furent toujours animées, et parfois difficiles. Très vite, on sentit une tension entre deux conceptions qui, jusqu'au dernier jour, s'affrontèrent : quelques-uns engageant le débat au niveau du « langage » cinématographique, tandis que presque

(1) Cf. IBLA, 1965/1, pp. 93-95.

tous les responsables locaux insistaient sur la valeur éducative du cinéma et sur la nécessité de présenter des films d'une manière qui permette à toutes les couches de la population tunisienne d'en découvrir aisément la portée éthique et sociale. Partageant le souci des uns et des autres, de nombreux stagiaires exprimèrent leur conviction qu'il serait aussi grave pour un Ciné-Club d'oublier sa fonction sociale que de méconnaître la spécificité du Septième Art. Le but des rencontres de Nawadi-Cinéma n'était-il pas, d'ailleurs, d'aider les animateurs de tous les Ciné-Clubs à mieux découvrir eux-mêmes l'importance et la valeur du langage cinématographique pour la connaissance de l'homme et la communication entre les hommes ? A ce point de vue, l'étonnant dialogue qui s'engagea entre fidèles disciples de Godard et responsables des Ciné-Clubs locaux ne fut sans doute pas inutile, même s'il parut, à certaines heures, un dialogue de sourds.

En tout cas, la variété et la qualité des films visionnés au cours du stage, autant que l'extrême diversité des participants, permit aux stagiaires d'évoquer, dans un climat d'amitié, de liberté et de recherche commune, des thèmes majeurs tels que le conflit des générations, le conformisme social, le couple, la lutte pour la liberté, le sous-développement, le racisme, la condition humaine (2). Et lorsque fut projeté *Nuit et Brouillard* on sentit quelle extraordinaire unanimité peut s'établir autour d'une œuvre, quand son créateur atteint ce niveau de sincérité dans l'écriture.

L'avant-dernière soirée et la dernière journée du stage furent consacrées au cinéma maghrébin. L'Algérie était représentée par *Une si jeune paix*, *L'Aube des damnés* et *La Bataille d'Alger*; la Lybie et le Maroc par des courts métrages. Au nom de son pays, M. Lotfi Lahlou, délégué marocain au stage, présenta deux films qui parurent aux stagiaires pleins d'intérêt et de promesse (3).

Mais c'est autour du cinéma tunisien que devait — tout naturellement — s'engager le grand débat. On projeta au cours du film plusieurs courts métrages tunisiens (4) et le premier long métrage réalisé entièrement par des Tunisiens : *Al-Fajr* (L'Aube) d'Omar Khlifi. Cette œuvre fut l'objet d'une longue discussion à laquelle participa l'auteur du

(2) A travers des films tels que : *Les amours d'une blonde* (Tchécoslovaquie), *Jeunesse au soleil* (Liban), *Un homme et une femme* (France), *Le terroriste* (Italie), *L'Aube des damnés* (Algérie), *Une noire de...* (Sénégal), *Au hasard Balthazar* (France), etc...

(3) *Loqma Aich* (*Pour une bouchée de pain*) et *De chair et d'acier*.

(4) *2 + 2 = 5* de Fersi, Daldoul et Ben Ammar, *La lettre de Ben Aïcha*, *Un temps un oubli* de Daldoul, *Sogicot* de Harzallah, *Tunisise Terre d'Afrique* de Essid, *Sabra* de Kéchine, *Riche pour un jour* de Boughdir, *Rencontres* de Chébil, et *La Nouvelle Bataille*.

film. Au cours de cet échange, les points de vue les plus divers s'affrontèrent, certains reconnaissant à *L'Aube* de réels mérites (et tout d'abord celui d'exister), d'autres lui reprochant de graves insuffisances du point de vue technique et artistique.

Une nouvelle et dernière confrontation s'engagea le dernier soir du stage : ce fut « la Table Ronde sur le cinéma tunisien » qui est devenue maintenant une tradition au stage de Nawadi-Cinéma. A ce carrefour, animé par M. Tahar Chériaa, Chef du Service du Cinéma au Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information, participèrent non seulement les responsables de la Fédération Tunisienne des Ciné-Clubs et les stagiaires, mais aussi les responsables de la S.A.T.P.E.C. (5), et plusieurs jeunes cinéastes tunisiens.

De 9 heures du soir à 2 heures du matin, ce fut une passionnante confrontation où chacun put s'exprimer dans un climat de totale liberté sur la situation actuelle du cinéma tunisien et sur ses possibilités d'avenir. Il est impossible, dans le cadre de cette chronique, de rendre compte de toutes les interventions qui furent faites au cours de cette Table Ronde. Nous nous contenterons d'en dégager la substance.

Le débat s'engagea d'abord sur les courts métrages tunisiens qui avaient été visionnés au cours du stage. Malgré le pessimisme exprimé par l'un ou l'autre des participants en face de ce que certains ont appelé la « médiocrité » des films tunisiens réalisés jusqu'à ce jour, il semble qu'une autre constatation doit être retenue : désormais, le cinéma tunisien existe, et on peut en discuter. Si l'on en juge par les films présentés aux rencontres de Nawadi-Cinéma, on peut déceler plusieurs tendances chez les jeunes cinéastes tunisiens : quelques-uns d'entre eux, influencés par la nouvelle vague française, se livrent à des recherches dans le domaine du langage cinématographique. Certes, ces tentatives comportent des risques : le manque d'authenticité, l'intellectualisme... Pourtant, quels que soient leurs périls et leurs limites, de telles recherches sont nécessaires. Déjà elles ont abouti à des œuvres intéressantes.

Mais c'est surtout dans une autre voie — celle qu'on rencontre dans un film comme *Sabra*, de Kéchine — que devraient, nous semble-t-il, s'engager les jeunes cinéastes tunisiens : elle exige d'eux qu'ils s'appliquent à regarder et à exprimer la société tunisienne d'aujourd'hui, les hommes et les femmes de leur pays, dans toutes les couches de la population, non seulement pour décrire une situation, mais pour évoquer dans toutes ses dimensions la réalité humaine. Si quelques jeunes ci-

(5) Société Anonyme Tunisienne de Production et d'Expansion Cinématographique.

néastes-amateurs de Kairouan sont parvenus — avec les moyens du bord — à réaliser *Sabra*, pourquoi la Tunisie ne nous donnerait-elle pas un jour — et ce jour peut être très proche — une œuvre comme *L'île nue* ? Déjà, dans le domaine du documentaire de commande, certains courts métrages tunisiens sont des réussites : c'est le cas de *Sogicot* de Harzallah, où le souci de l'humain s'allie à la rigueur de l'écriture.

La seconde partie de la « Table Ronde sur le cinéma tunisien » fut consacrée aux problèmes de la distribution et de l'exploitation des films, tels qu'ils se posent actuellement en Tunisie. Répondant aux questions des stagiaires et des jeunes cinéastes tunisiens, M. Tahar Cheriaa, au nom du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information, et M. Mustapha Fersi, au nom de la S.A.T.P.E.C., furent amenés à faire le point de la situation actuelle : depuis 1965 le Plan quadriennal adopté par le Gouvernement Tunisien a défini une politique résolument favorable au cinéma culturel et à la production cinématographique nationale (6). Mais, comme l'a souligné M. Tahar Cheriaa, des progrès restent à accomplir dans l'application des mesures concernant la distribution des films.

Un dialogue comme celui qui s'est instauré en ce dernier soir du stage témoigne du rôle important que jouent les Ciné-Clubs en Tunisie; il permet aussi d'être optimiste quant à l'avenir du jeune cinéma tunisien.

Michel LELONG.

Nouvelles revues tunisiennes en 1966

L'an dernier, à pareille époque, nous nous étions efforcés de donner un bilan des revues tunisiennes paraissant fin 1965 (1). Depuis lors l'activité culturelle du pays a continué sur sa lancée puisque nous sommes en mesure de donner une nouvelle liste de quatorze revues dont le premier numéro date de 1966. Dans ce lot, trois revues pour des raisons diverses, se signalent à une particulière attention.

« La *Revue Tunisienne de Droit* reparait, après trois années d'interruption, et avec un objectif que ne désavoueraient certainement pas les professeurs et magistrats qui l'ont fondée en 1953 et qui a, du reste toujours été le sien : contribuer à la connaissance du droit tunisien, aussi bien d'ailleurs dans ce qu'a été son évolution au cours de la longue histoire de la Tunisie, que dans son état présent » (p. 7 du fascicule).

Nous citerons ensuite la revue *Africa* qui « doit permettre la publication des rapports de fouilles et de leurs résultats, afin de les livrer rapidement au monde savant qui les attend; elle doit éviter dorénavant l'accumulation des documents inédits dont certains risquent d'être perdus pour la science. Le but principal de la revue est donc d'assurer la publication des documents nouveaux en évitant, autant que possible, les études de théorie ou d'histoire générale qui seront plutôt accueillies par les *Notes et Documents* dont une nouvelle série a été inaugurée en 1958. » (Introduction, p. 11).

Nous ferons également une place à part à *Al-Qiṣaṣ* qui nous est présentée ainsi : « Après deux années écoulées depuis la fondation de notre club : « Le club de la Nouvelle », nous commençons de publier ce que nos rencontres de chaque samedi nous ont permis de produire... Il faut que la nouvelle engagée milite et participe à notre

(1) J. FONTAINE, *Revue tunisienne paraissant fin 1965*, dans IBLA, 1^{er} trim. 1966, n° 113, pp. 73-80.

La revue *Maghreb*, n° 15, mai-juin 1966, pp. 37-45, a publié une étude intitulée : *La Presse en Tunisie*. Au sujet de la diffusion de la Presse française, l'article cite des chiffres de diffusion de fin avril 1966. Nous possédons d'autres chiffres datant de la même époque. Le décalage entre ces deux séries de chiffres ne nous semble donc pas venir d'une modification du marché... Voici, à titre de comparaison, les chiffres de la revue *Maghreb* en face de ceux qui nous ont été fournis :

	D'après	MAGHREB	IBLA
<i>France-Soir</i>		4.850	4.000
<i>Le Monde</i>		2.500	1.350
<i>Paris-Jour</i>		1.100	450
<i>Le Figaro</i>		1.080	375
<i>Paris-Match</i>		3.650	3.000

(6) Cf. *Le plan quadriennal et le cinéma en Tunisie*, dans *Nawadi-Cinéma*, janvier 1967, pp. 115-128.

CHRONIQUES

lutte » (*Taşdır*, p. 3). La présente livraison contient onze nouvelles pour une centaine de pages.

Certaines revues, enfin, sont des reprises, telles *Le Progrès Social* arrêté en 1964, *Nawadi Cinéma* arrêté en mai 1958 et *Mirât al-Sâhil* qui continue *Al-Ribâf* arrêté en janvier 1964.

Comme dans notre chronique de l'an dernier, nous donnons pour chaque revue et dans la mesure du possible : a) la date du premier numéro; b) la périodicité ; c) le tarif annuel, sauf indication contraire (si cette rubrique est absente, c'est que la revue est hors commerce); d) l'adresse de la direction, e) la raison d'être de la revue.

1. AFRICA.

- a) 1966.
- d) Rue du Château, Tunis.
- e) Institut National d'Archéologie et d'Art. Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles. Tunis.

2. *Al-Ġîi al-Ġadid*.

- a) Octobre, 1966.
- b) hebdomadaire.
- c) 25 millimes le numéro.
- d) 5, rue des Teinturiers. Tunis.
- e) Périodique universel.

3. *Al-Haddâm*.

- a) 1^{er} mai 1966.
- b) hebdomadaire.
- c) 40 millimes le numéro.
- d) 29, rue Mohamed Ali. Tunis.
- e) Union Générale des Travailleurs Tunisiens.

4. ICI L'AFRIQUE.

- a) février, 1967.
- b) Mensuel.
- c) 2 dinars.
- d) 55, avenue Ferhat Hached. Tunis.
- e) Magazine International. Revue de l'Afrique Noire.

5. *Al-Infilâqa*.

- a) janv.-févr., 1966.
- c) 50 millimes le numéro.
- d) 13, rue Sadikia. Tunis.
- e) Organe de la Jeunesse Scolaire.

CHRONIQUES

6. LIBRE COOPÉRATION.

- a) avril, 1966.
- b) trimestriel.
- c) 0, D. 500.
- d) 126, rue de Yougoslavie. Tunis.
- e) Bulletin de l'Association Tunisienne « Les Amis de la France ».

7. *Mir'ât al-Sâhil*.

- a) avril 1966.
- b) trimestriel.
- c) 130 millimes le numéro.
- d) 7, rue de France. Sousse.
- e) Comité Culturel de Sousse.

8. *Al-Nasâf al-baladi*.

- a) 1966.
- b) Mensuel
- d) 34, avenue de Carthage. Tunis.
- e) Municipalité de Tunis.

9. NAWADI-CINÉMA.

- a) 100 millimes le numéro.
- d) 40, rue du 12 janvier 1952. Tunis.
- e) Organe de la Fédération Nationale des Ciné-Clubs

10. PROGRÈS SOCIAL — JEUNESSE — SPORTS.

- a) 1^{er} trimestre, 1966.
- b) trimestriel.
- d) Avenue de Paris, Tunis.
- e) Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Affaires Sociales.

11. *Al-Qal'a*.

- a) octobre, 1965.
- b) périodique.
- c) 100 millimes le numéro.
- d) Comité Culturel Régional de Kalaa Kbir. Tunisie.

CHRONIQUES

12. *Al-Qiṣaṣ*.

- a) septembre, 1966.
- b) trimestriel.
- c) 200 millimes le numéro.
- d) Nadi Abū l-Qasim al-Chabbi. Al-Wardia. Tunis.
- e) Nadi al-Qiṣṣa.

13. *Al-Tarbiyya l-šāmila*. L'ÉDUCATION INTÉGRALE.

- a) octobre 1966.
- b) périodique bilingue.
- c) 200 millimes le numéro.
- d) 94, avenue de la Liberté. Tunis.
- e) Ecole des Parents et des Educateurs.

14. REVUE TUNISIENNE DE DROIT.

- a) 1953.
- b) Boulevard du 9 avril 1938. Tunis.
- e) Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques.

J. FONTAINE.